



Recherche en un coup d'œil

Profil et résultats des délinquants souffrant de TDAH

MOTS CLÉS : *Troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH); Échelle d'auto-évaluation des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité de l'adulte (ASRS), TDAH dans les populations correctionnelles adultes*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) se caractérisent par la difficulté d'une personne à se concentrer et à maîtriser son hyperactivité et son impulsivité. Diagnostiqués surtout chez les enfants, les TDAH sont de plus en plus considérés comme des troubles qui se poursuivent aussi à l'âge adulte. Les TDAH chez l'adulte sont associés à un accroissement de la criminalité et de la toxicomanie et à des comportements négatifs. Entre 2 et 5 % environ des adultes dans la population générale souffrent de ces troubles, et l'on estime que la prévalence chez les populations judiciairisées est beaucoup plus élevée. L'étude examine les relations entre les TDAH chez les détenus sous responsabilité fédérale et les résultats correctionnels clés.

Ce que nous avons fait

Sur une période de 14 mois en 2006 et 2007, un échantillon de 497 détenus nouvellement admis dans un centre régional de réception et d'évaluation ont rempli l'Échelle d'auto-évaluation des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité de l'adulte (ASRS). Les résultats des détenus souffrant de TDAH ont été examinés, y compris leurs taux d'achèvement des programmes, leur comportement en milieu carcéral et leur succès après leur mise en liberté. De plus, les mérites de l'échelle ASRS et de ses diverses méthodes de cotation ont été examinés afin de déterminer leur utilité possible dans une batterie du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale.

Ce que nous avons constaté

Selon les résultats de l'échelle ASRS, environ 16,5 % des détenus ont enregistré des scores élevés indiquant une forte corrélation avec les niveaux cliniques de TDAH, et 25 % ont enregistré des scores modérés pour ces troubles. Le profil de ces détenus révèle qu'ils sont plus susceptibles d'avoir un faible niveau d'instruction, des antécédents de travail instables et des troubles d'apprentissage, des niveaux de risque et de besoins élevés et d'éprouver des problèmes de toxicomanie et de santé mentale.

Nous avons constaté que les TDAH étaient des prédicteurs de l'inconduite en milieu carcéral. Les détenus ayant des niveaux élevés de TDAH étaient 2,5 fois plus susceptibles d'être accusés de manquement à la discipline que ceux qui ne présentaient pas de tels symptômes. Les TDAH étaient

également associés à de piètres résultats après la mise en liberté. Ces délinquants étaient réincarcérés plus souvent et dans un délai plus court que ceux dont les niveaux de TDAH étaient faibles ou inexistantes. Contrairement à ce que nous avions pensé, les TDAH n'étaient pas associés à un abandon des programmes correctionnels. Les détenus souffrant de TDAH étaient aussi aptes à terminer leurs programmes que les autres détenus.

Nous avons constaté qu'il y avait une forte corrélation entre la version intégrale et la version réduite de l'échelle ASRS, et les résultats des analyses effectuées au moyen de la version intégrale et de la version limitée à six éléments ne différaient pas de façon significative. Cela donne à penser que l'échelle ASRS est une mesure rapide et fiable des TDAH qui pourrait être incorporée aux procédés d'évaluation de la santé mentale.

Ce que cela signifie

Les TDAH sont observés chez les détenus du SCC à des taux qui dépassent ceux enregistrés dans la collectivité. Les niveaux élevés de TDAH présentent des défis pour le SCC sur le plan de la gestion du comportement en établissement et des résultats après la mise en liberté. On peut donc en conclure que des stratégies d'intervention qui atténuent les effets de ces troubles comme l'enseignement du raisonnement logique, l'établissement d'objectifs et l'autocontrôle pourraient améliorer certains résultats correctionnels clés. Du côté positif, les TDAH ne réduisent pas la capacité d'un détenu de terminer un programme correctionnel.

Pour de plus amples renseignements

USHER, A., L. STEWART, G. WILTON et A. MALEK. *Profil et résultats des délinquants souffrant de TDAH*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2010.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca.

Préparé par : Amelia Usher

Pour nous joindre

Direction de la recherche
(613) 996-3287

recherche@csc-scc.gc.ca

